

# AVIS

# D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## CANAL DE MARSEILLE

## ET BASSIN DU RÉALTOR

Par arrêté préfectoral n°4-2023 CS en date du 21/06/2023  
Monsieur le préfet procède à l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes  
au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**Du lundi 04/09/2023 (9h00)**  
**Au vendredi 06/10/2023 (17h00) inclus**

- Enquête publique préalable à l'acte portant déclaration d'utilité publique portant l'instauration des périmètres de protection du canal de Marseille et de ses ouvrages annexes (hors Réaltor) au titre de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Cabriès, Carnoux-en-Provence, Cassis, Charleval, Coudoux, Gémenos, La Barben, La Ciotat, Lambesc, Lançon-Provence, La Roque d'Anthéron, les Pennes-Mirabeau, Marseille, Plan-de-Cuques, Rognes, Saint-Estève-Janson, Ventabren et Vernègues.
- Une enquête publique, au titre des articles L.134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, préalable à l'autorisation visée à l'article L. 1321-7 du code de la santé publique d'utilisation de l'eau du canal de Marseille en vue de la consommation humaine.
- Une enquête parcellaire, au titre des articles R.131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux fins d'identification des propriétaires concernés par l'instauration des périmètres de protection du canal de Marseille et de la détermination des parcelles.
- Une enquête publique préalable à l'acte portant déclaration d'utilité publique, portant l'instauration de périmètres de protection du bassin Réaltor, au titre de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau, Bouc Bel Air, Vitrolles et Septèmes les Vallons.
- Une enquête publique, au titre des articles L. 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, préalable à l'autorisation visée à l'article L.1321-7 du code de la santé publique d'utilisation de l'eau du bassin Réaltor en vue de la consommation humaine.
- Une enquête parcellaire, au titre des articles R. 131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux fins d'identification des propriétaires concernés par l'instauration des périmètres de protection du bassin Réaltor et de la détermination des parcelles.

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers d'enquêtes déposés en mairie sont également consultables :

- sur le site internet des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65. ou 43.84.).

Le public a la possibilité de consigner ses observations du 4 septembre 2023 (9H) au 6 octobre 2023 (17H) :

- sur le registre d'enquête présent en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/perimetres-protection-canal-marseille-realtor/>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

- par courrier, à l'attention de : Monsieur le Président de la commission d'enquêtes - Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

En outre, les observations du public sont reçues au cours des permanences tenues par le président de la commission d'enquête ou par l'un des membres de la commission qu'il a délégué à cet effet dans les conditions suivantes :

LIEUX	ADRESSES	DATES ET HEURES
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE	Lundi 4 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 Vendredi 6 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Aix-en-Provence	Direction de l'urbanisme réglementaire 3 rue Loubet 13100 AIX-EN-PROVENCE	Jeudi 07 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Allauch	Service urbanisme Angle Jean Baptiste Tiran/rue Notre Dame 13190 ALLAUCH	Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Aubagne	Service urbanisme 180 traverse de la Vallée – La Tourtelle 13400 AUBAGNE	Mardi 05 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Bouc Bel Air	Service urbanisme Pole municipal de Sauvecanne Impasse des Oliviers 13320 BOUC BEL AIR	Jeudi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Cabriès	Centre technique municipal 3256 route de Violési 13480 CABRIES	Mercredi 13 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 Mardi 19 septembre de 14h00 à 17h00 Vendredi 06 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
Carnoux en Provence	Services techniques municipaux 11 allée Amiral Ganteaume 13470 CARNOUX EN PROVENCE	Lundi 18 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Cassis	Place Baragnon 13260 CASSIS	Mardi 19 septembre 2023 de 13h30 à 16h30
Charleval	Place de la Mairie 13350 CHARLEVAL	Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Coudoux	Place Jean Lapierre 13111 COUDOUX	Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Gémenos	Place du Général de Gaulle 13420 GEMENOS	Mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
La Barben	1 place de Forbin 13330 LA BARBEN	Mardi 26 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
La Ciotat	Rond-Point des Messageries Maritimes 13600 LA CIOTAT	Mardi 03 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Lambesc	6 boulevard de la République 13410 LAMBESC	Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Lançon-Provence	Place du Champ de Mars 13680 LANCON-PROVENCE	Jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
La Roque d'Anthéron	Centre technique municipal 200 chemin des Longues Lées 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Les Pennes Mirabeau	Service aménagement du territoire et politique de l'habitat 22 rue Saint Dominique – Les Cadeneaux 13170 LES PENNES MIRABEAU	Mercredi 06 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 Lundi 25 septembre de 14h00 à 17h00 Mardi 03 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
Marseille	Direction Générale Adjointe ville plus verte et plus durable 40 rue Fauchier 13002 MARSEILLE	Lundi 18 septembre de 09h00 à 12h00
Mairie de secteur des 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> arrondissements de Marseille	Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 MARSEILLE	Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 Mercredi 27 septembre 2023 de 13h30 à 16h30
Mairie de secteur des 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> arrondissements de Marseille	72 rue Paul Coxe 13014 MARSEILLE	Mercredi 06 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 Lundi 02 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
Mairie de secteur des 15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> arrondissements de Marseille	Parc François-Billoux 246 rue de Lyon 13015 MARSEILLE	Vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Plan de Cuques	Service urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 PLAN DE CUQUES	Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Rognes	1 avenue d'Aix 13840 ROGNES	Mardi 05 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Saint-Estève-Janson	86 boulevard des Écoles 13610 SAINT-ESTEVE-JANSON	Mardi 05 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Septèmes les Vallons	Place Didier Tramoni 13240 SEPTEMES LES VALLONS	Jeudi 14 septembre 2023 de 13h30 à 16h30
Ventabren	17 Grand Rue 13122 VENTABREN	Mercredi 13 septembre 2023 de 13h30 à 16h30
Vernègues	Esplanade de la mairie 13116 VERNEGUES	Mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Vitrolles	Bâtiment l'Azuréen - 1 <sup>er</sup> étage - Arcade des Citeaux 13127 VITROLLES	Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00